

VIOLETT ET RELIGION DANS *MUNYAL, LES LARMES DE LA PATIENCE* DE DJAÏLI AMADOU AMAL

ANDJAFFA DJALDI Simon

Université de Bongor
andjaffadjaldisimon@gmail.com

MOURSAL Makaye

Université de N'Djaména
moursalmakaye2@gmail.com

Résumé

Il est encore des femmes qui subissent la pire violence, qu'est le viol, quoique nos sociétés promeuvent le respect et l'égalité de tous les êtres humains. Le présent article analyse le viol et la religion dans *Munyal, les larmes de la patience* de Djaili Amadou Amal. Il montre comment la société tolère ou entretient le viol en se fondant sur les valeurs socioreligieuses. La sociocritique de Duchet alliée à la psychanalyse de Freud montre que le viol et la religion sont une réalité densément développée dans cette œuvre et que la femme, objet du récit, en sort marginalisée et traumatisée. Au fond, la société valide le viol, au nom de la religion, pour assouvir ses intérêts égoïstes, satisfaire sa bestialité.

Mots clefs : viol, religion, femme, société, homme.

Abstract

There are still women who suffer the worst violence, which is rape, although our societies promote respect and equality for all human beings. This article analyzes rape and religion in **Munyal, the Tears of Patience** by Djaili Amadou Amal. It shows how society tolerates or perpetuates rape based on socio-religious values. Duchet's sociocriticism combined with Freud's psychoanalysis shows that rape and religion are a densely developed reality in this work and that the woman, the object of the narrative, comes out marginalized and traumatized. Ultimately, society validates rape in the name of religion, to satisfy its selfish interests and gratify its baseness.

Keywords: rape, religion, woman, society, man.

INTRODUCTION

Quoique notre société soit entrée dans l'ère moderne et que les droits de l'Homme aient connu une avancée significative, force est de constater que le viol continue d'être pratiqué. Beaucoup de femmes ploient encore sous le cou de cette violence. Car, toutes les sociétés du monde tiennent à leurs valeurs. Vu que toute œuvre littéraire est fille de son temps, il est tout à fait normal que le viol soit considéré comme l'un des principaux matériaux d'élaboration d'un roman. Considéré comme une violence faite à la femme, le viol est quelquefois entretenu, protégé par certaines sociétés, pour être vu comme une valeur. Pour Kahoyomo, « *Les sociétés conservatrices n'ont jamais aimé les revendications* » (Kahoyomo, 2021 : 6), le changement. Gardiennes des valeurs traditionnelles, ces sociétés conservatrices tiennent, coûte que coûte, à leurs valeurs. Cependant, toutes les sociétés du monde tiennent à leurs valeurs, même si celles-ci ne promeuvent pas les droits de l'Homme, sapent la cohésion sociale, fragilisent l'équilibre familial.

Ainsi, la gravité du mal, qu'est le viol, ne pose aucun problème dans certaines sociétés telles que celles de Maroua, le cadre diégétique du récit de Djaili Amal Amadou. En effet, le coran

régleme la vie de certaines sociétés. Aussi, au quotidien, les valeurs islamiques côtoient les considérations sociales, les influencent quelquefois. Entretemps, l'individu subit les conséquences de ce tandem. C'est le cas de ces trois jeunes femmes, Safira, Hindou et Ramla. Mariées toutes sans amour, sans leurs volontés, ces protagonistes ont pour gain le viol, le manque de respect par leurs époux. En fait, en ces sociétés, la femme est un objet sexuel entre les mains de son mari. Elle est tenue d'obéir à son père, respecter ce qu'il décide, vu qu'elle est considérée comme une propriété des autres membres de la famille ou du clan.

La particularité de cette violence est qu'elle peut se produire partout : en cercle familial, en chambre conjugal. Sondé à la lumière de la sociocritique de Claude Duchet et de la psychanalyse de Sigmund Freud, le viol constitue le nodule, le principal pilier du récit de Djaili. La sociocritique de Duchet met en présence texte et société. Elle démontre qu'un texte, n'importe lequel, est tributaire de la symbolique, du social. L'analyse permettra donc de démontrer que la femme est tantôt considérée comme un objet textuel, tantôt comme un être référentiel.

Construit en trois parties, notre travail analysera les victimes du viol. Il étudiera, ensuite, le rapport entre le viol et la religion. Enfin, il sera question d'appréhender le traumatisme subi par les victimes de cette pratique à la lumière de l'approche psychanalytique. Comme la problématique de cette étude porte sur le viol et la religion, il sera question d'appréhender l'impact de la religion sur les valeurs sociales et d'identifier les victimes de cette pratique.

1. Instances de production du viol et/ou de la violence

Le cadre diégétique de *Munyal, les larmes de la patience* est la ville de Maroua¹. Les valeurs de cette communauté émanent du Coran, le livre saint des musulmans. En cette société, une jeune fille est tenue de respecter les paroles de son père, d'obéir à ses commandements. Le moindre doute n'est pas acceptable. En cet espace clos, deux instances produisent le viol : l'univers familial et le foyer conjugal.

1.1 Univers familial

L'univers familial désigne le cadre spatial où vivent les parents. C'est un espace de production des valeurs, lesquelles conditionnent la vie en société, contribuent à l'éducation et à la formation de l'enfant. La ville de Maroua étant le cadre diégétique, de façon générale, c'est en des lieux précis que se produit le viol. Ce sont entre autres les domaines familiaux où la jeune fille a le bonheur ou le malheur de faire la connaissance de son conjoint. Il en est de même du garçon.

Dans *Munyal, les larmes de la patience*, la cousine peut épouser le cousin. Le mariage est donc fait entre les membres d'une même famille. C'est pour cette raison que le père de Ramla s'indigne du comportement de sa fille et ne comprend pas pourquoi elle peut oser lui manquer de respect, en refusant de se marier avec son cousin : « *Oseras-tu me défier, fille de rien ? Oseras-tu humilier mon frère pour sa magnanimité de t'avoir trouvé un homme qu'au fond tu ne mérites pas ?* » (*Munyal*, 42). Ce discours est centré sur le mariage de Ramla. Il s'agit d'un mariage négocié par le père. Lorsque la fille tente de donner son point de vue, la réaction du père est virulente. Elle subit la pire violence et est incapable de l'éviter. Telle une bête, son père s'acharne sur elle, et fait voler une trainée de coups pour assouvir sa colère.

Comme si cela ne suffisait pas, la colère du père entame tout l'univers familial. En ce sens, il n'y a pas d'innocent. Personne ne peut se sentir protégé. Non concernée par ce qui se passe, la mère est ciblée pour subir, elle-aussi, l'ire du père. Ainsi, après avoir rossé de coups la fille, le père change de cible : « *Quand mon père estima la punition suffisante, il retourna sa rage vers ma mère ! Elle ne bougea pas, ne pleura pas et reçut stoïquement coup après coup, sans ciller* » (*Munyal*, 117). Comme une trainée de poudre, la violence se répand, envahit l'univers, le cadre diégétique. Même si la violence, dont il s'agit, n'est pas synonyme de viol, force est de constater

¹ Maroua est la capitale régionale de l'Extrême Nord Cameroun. Elle est peuplée des Peuls, une communauté fortement islamisée. Le fulfulde est la langue véhiculaire de toute la région septentrionale.

qu'elle est produite pour défendre les valeurs communes, la foi musulmane. Les victimes de cette violence, nombreuses, subissent ce martyre au nom des valeurs sociales et de la foi : « - Alors, je perds toute connaissance et me laisse tomber au sol, en sanglots. [...] S'il te plaît Baaba, je ne veux pas me marier avec Moubarak ! s'il te plaît, laisse-moi rester ici » (Munyal, 72). Manifestement, le père n'a cure des réactions de ses filles. Il ne prend pas au sérieux les plaintes de Hindou. Pour lui, elle raconte des bêtises.

En dépit des réactions de la jeune fille, le mariage est célébré, étant entendu que le père est le garant de l'ordre familial. Il a décidé de marier sa fille. Sans amour, la famille est susceptible de s'effondrer. C'est la raison pour laquelle les scènes qui suivent sont meublées par le viol et ses corollaires, les violences physiques.

1.2 Foyer conjugal : lieu de viol

Le foyer conjugal est un lieu restreint où vit le couple. Il est réservé à toute famille normale. Contrairement à la société dont l'espace est grand, le foyer conjugal bénéficie d'un lieu clos, restreint. Cependant, dans *Munyal, les larmes de la patience*, ce lieu est caractérisé par la violence dont est victime la femme, au nom des valeurs sociales :

On sait que Moubarak me frappe mais c'est dans l'ordre des choses. C'est habituel qu'un homme corrige, insulte ou répudie ses épouses. Ni mon père, ni mes oncles ne déroberont à cette règle. Tous, un jour ou l'autre, ont eu à battre l'une des leurs épouses. Tous n'hésitent pas à injurier femmes, enfants et employés. Pourquoi mon cas serait-il particulier ? Pourquoi s'y attarderait-on ? (Munyal, 104).

Ramla est témoin de violences quotidiennes exercées soit par son père, soit par son oncle sur leurs épouses ou leurs enfants. Le fait que son mari la violente est normale, d'après elle. Puisque les autres individus, comme elle, subissent le même sort. Son cas n'est pas particulier, comme elle le dit.

La violence conjugale part d'un processus de vulnérabilité qui renvoie, à son tour, à la victimisation. Autrement dit, les actes qui sont considérés comme négligeables au départ jouent de leur influence sur le couple et aboutissent à l'ultime conséquence qui est l'exercice de la violence sur l'un des membres du couple : « Il entra comme un fou dans sa chambre, en ressortit avec un long fouet dont il me cingla les épaules. Les coups sifflaient sourdement dans l'air. L'angoisse qui m'étranglait depuis le matin se mua en véritable terreur. Je cherchais un coin pour me prémunir un tant soit peu de ce déchaînement de violence, car mon père ne se contrôlait plus... » (Munyal, 116). La violence conjugale devient un outil de communication. Époux et épouses ne se parlent guère. La seule fois où il y a échange des propos, des paroles, c'est par la violence. Il s'agit d'une communication assez singulière, étant entendu qu'elle se solde souvent par la bastonnade : « On ne partageait que les coups » (Munyal, 70). En lieu et place de la parole, les coups fusent, abondent. Entre-temps les dégâts matériels s'ensuivent : « Il ne parle pas beaucoup, il ne voulait pas parler avec moi, ce n'était pas la peine de discuter, il cassait tout, il n'acceptait pas que je lui parle, je ne comptais pas » (Munyal, 83). Face à de tel environnement et au nom de la paix dans le foyer, les femmes sont amenées à être sages. Elles ne se comportent pas comme leurs maris. Elles font semblant de leur donner raison, en gardant le silence, en ne réagissant pas aux propos vindicatifs et grossiers de leurs époux.

Aussi le viol apparaît-il comme un moyen obligeant la femme à aimer son mari. Toute femme qui ne veut pas aimer son mari est battue jusqu'à ce qu'elle commence par développer une affection pour lui. Ne pouvant être aimés, les hommes utilisent le viol comme moyen de séduction, d'amour, après avoir maltraité plusieurs fois leurs épouses : « un coup violent dans le dos me précipite dans la cendre. Étourdie, je réussis, par instinct de survie, à lui faire face et à me protéger le visage au moment où trois autres coups d'un parasol, associés à de nombreux coups de pieds, s'abattent violemment sur moi » (Munyal, 107). Les châtiments corporels et les brimades demeurent le quotidien de ces femmes sans défense. Sous prétexte

d'avoir failli à son devoir d'épouse, une femme peut être bastonnée en présence des témoins qui ne peuvent faire rien d'autre que banaliser et cautionner le fait.

Quelquefois le viol est considéré comme un stimulus, une occasion permettant à la victime de prendre conscience de son statut. Il ne sert à rien de vivre tête baissée et de subir toute la rage d'un mari qu'on n'aime pas. Hindou prend conscience de son statut de femme battue. Elle se prépare à organiser une riposte : « *Mon dos et mon cou, endoloris par des coups, sont de plus en plus douloureux. Cette nuit je prends conscience du danger que je cours. Si je reste à le regarder sans rien faire, Moubarak va finir par me tuer* (Munyal, 110). Entre vivre battue et tête baissée, Hindou préfère faire face à son bourreau. Elle choisit de faire quelque chose, de se libérer de ce mari violent.

C'est là que le viol et la violence vont de pair. L'un ne peut être exercé sans l'autre. Hindou décrit l'une des scènes les plus violentes auxquelles elle participe et le moyen auquel elle a recours pour se défendre : « *Il se lève brusquement, et d'un mouvement imprévisible, me jette brutalement sur lit et arrache mes vêtements. Je me défends autant que je peux [...] je le mords farouchement* » (Munyal, 76). La femme subit la violence physique. Elle réagit et n'accepte pas d'être considérée comme un objet sexuel, une victime de viol. Elle mord son mari et tente d'arracher sa liberté, d'être ce qu'elle veut, demeurer femme debout.

Le viol, tel qu'il se déroule dans ce cadre diégétique, prouve à suffisance qu'il trouve des instances de légitimation, qu'il est protégé par d'autres membres de la société. Il ne peut en être autrement dans la mesure où tout le monde sait qu'il existe, qu'il est mauvais, mais personne ne veut le dénoncer.

2. Instances de légitimation

Le code de la famille, oral, est élaboré par l'homme. Les femmes ne sont jamais consultées sur ce qui les concerne ou concerne la vie de la société. C'est le cas du divorce, du mariage. La femme ne peut pas divorcer. Elle n'a pas droit à la séparation du corps. Au contraire, elle est tenue de supporter les caprices de son mari, ses nombreux manquements. Certes, il est des instances qui produisent le viol dans *Munyal, les larmes de la patience*. Mais, il y en a qui les entretiennent, les légitiment, les rendent vraies, comme les instances familiales et les considérations religieuses.

2.1 Instances familiales

Les instances familiales sont le cadre, par excellence, de légitimation du viol. Père, mère, grand-frère ou oncle sont la voix autorisée du mariage. Ils incarnent la sagesse, le bon sens. C'est à eux que tout le monde regarde pour marier, pour se marier. Tant qu'ils ont marqué leur accord, personne d'autre ne peut dire le contraire. Les instances familiales ne fonctionnent pas comme un palais de justice dont une possibilité de voie de recours est possible. Agissant au nom des valeurs communes, ces parents exagèrent cependant dans leur façon de voir le monde. Ils ne prennent pas en compte le point de vue de ceux qui vont se marier. Ils n'étudient pas profondément les comportements des uns et des autres. Ils estiment seulement que leur point de vue est suffisant.

Le viol est une violence terrible faite à un individu. Il consiste à entretenir des relations sexuelles avec une personne sans son consentement. Le violeur recourt, pour commettre l'acte, à la force, à la surprise, à la menace, à la ruse... Tous les moyens sont réunis pour assouvir ses desseins, atteindre son objectif.

La particularité du viol dans l'œuvre de notre corpus est que ce crime se produit en milieu familial, donc entre époux, qui sont cousin et cousine. Vu que le point de vue de la fille n'est pas requis dans le mariage, elle est simplement considérée comme un objet sexuel. Son mari peut décider de son corps comme il veut, abstraction faite de son état physique ou physiologique. Quelquefois, l'épouse est violée par l'époux, au vu et au su de tout le monde.

Dans *Munyal, les larmes de la patience*, le viol se passe dans un cadre social normal. Il se produit entre époux et épouse, entre cousin et cousine unis par le lien de mariage et surtout par le sang. Hindou subit le viol dans sa chambre de mariée : « *Moubarak m'a alors entraînée vers sa chambre. Je me suis débattue pour qu'il me lâche, mais il a commencé à m'embrasser sans vergogne [...] Je l'ai mordu violemment écœurée par son odeur fétide. Il sentait l'alcool. Profitant d'un instant d'inattention, je me suis échappée. Il était fou de rage* » (Munyal, 71).

La violence est liée à la nature du viol. Moubarak, pour violer Hindou, recourt à la force. Pour accomplir ses sales besognes, il utilise ses énergies, ses forces d'homme, ses qualités de garçon. L'autre matériel, qui l'aide dans l'accomplissement de son acte délictueux, est l'alcool. Saoul comme un Polonais, il consomme l'acte sexuel sans la participation active de la femme.

Cependant, la famille estime que cela est normal, comme la mère de Hindou, pour qui « *le viol n'existe pas dans le mariage* » (Munyal, 78). Ainsi, on peut faire de sa partenaire ce que l'on veut, en lui faisant subir la torture tout en la soumettant à l'acte sexuel. Dépourvu de sa gravité, le viol est banalisé, vulgarisé. Personne ne lui accorde d'importance, ne se soucie de l'être violé, de la victime. À ce titre, la femme est vue comme un objet dont le propriétaire est l'homme. Elle ne participe à l'acte sexuel que de façon physique. Entretemps, si la violence peut se produire pendant l'acte sexuel et que la victime en sort blessée, il est simplement demandé au violeur de « *refrérer ses ardeurs* ». Malheureusement, personne ne dénonce le mal, puisque l'imaginaire populaire l'approuve : « *personne n'est scandalisé par mon état* », soutient-elle : « *Ce n'est pas un viol ! C'est une preuve d'amour ! On conseille tout de même à Moubarak de refrérer ses ardeurs vu les points de suture que ma blessure nécessite* » (Munyal, 77). La légitimation du viol passe par la souffrance de la femme, les douleurs que lui font subir son mari violent ou violeur.

Hindou et Moubarak sont normalement mariés. Mais, la consommation de leur mariage ne respecte pas les normes voulues, selon Hindou. En effet, pour être fatiguée d'avoir fait l'amour, elle marque son refus à son cousin de mari. Mais, ce dernier fait sourde-oreille. Hindou, pour lui, ne doit pas être fatiguée, ne doit rien sentir, non plus. Ce qui compte pour lui, ce sont ses sentiments. Et, il veut les assouvir, coûte que coûte, en dépit de l'état de santé de sa cousine-épouse ou de son refus : « *Il se lève brusquement et, d'un mouvement imprévisible, me jette brutalement sur le lit et arrache mes vêtements. Je me défends autant que je peux. Quand il déchire mon corsage, je le mords farouchement* » (Munyal, 65). L'entrée en mariage de Hindou est par force. La consommation de son mariage se fait aussi par la force, le viol. Cernée de toutes parts, par la violence, la jeune dame est désolée. Elle ne comprend rien à l'attitude de son mari. Pourtant, il est son cousin. Il s'agit d'un mariage endogamique donc négocié. La cousine, en effet, est proposée au cousin, pour sauvegarder le lien de sang, la pureté du clan. Le mariage endogamique ne se discute pas. Ce sont les enfants des frères et sœurs, les cousins et les cousines, les membres de la même famille, qui se marient.

Alors, il est difficile pour Hindou de se libérer d'une telle emprise. Son mariage ressemble à une captivité, une prise d'otage. Entourée des parents, elle souffre comme si elle était étrangère à cette famille. Pourtant, elle s'est mariée avec son cousin, un membre de sa famille. En principe, elle a juste changé de chambre, de lit. Malgré cette proximité, elle est violée, tabassée. Il s'agit d'une violence double, voire triple : physique, psychologique et morale. Pendant ce temps de violence, la société est complice. Sa famille ne réagit pas. Elle valide, contre toute attente, la scène de violences, légitime le viol, justifie le comportement volcanique du cousin-mari. Le viol est simplement la négation de la femme².

Mais, un autre viol se produit dans *Munyal, les larmes de la patience*. Il n'est pas comparable à celui de Hindou. Sous l'empire de l'alcool, il élit comme cible la jeune domestique de sa mère,

² Dans *le sexe féminin, une fatalité ?* de Sobdibé Keumaye, le narrateur soutient que « *La femme est battue, malmenée, frappée, torturée, violée et même tuée par son mari, son amant, son fiancé, etc.* » (Le sexe, 89).

une mineure. C'est elle qui assouvit les besoins de l'alcoolique chef de ménage : « *Toutes ces rumeurs demeurèrent sans conséquence jusqu'au jour où Moubarak, totalement ivre, abusa de la jeune domestique de sa mère. Sans défense, l'adolescente fut purement et simplement renvoyée dans son village avec, pour seule compensation un billet de cinq mille francs* » (Munyal, 57). Moubarak ne se contrôle pas, quand il est soûl. Non seulement il est violeur, mais il commet un autre crime de ne pas dédommager sa victime. La troisième faute est de faire perdre l'emploi à la jeune violée. Sans défense comme Hindou, la jeune fille doit quitter le foyer d'adoption, après avoir fait perdre sa virginité et son travail.

Le viol de l'adolescente est validé par les autres membres de la famille. Personne, en vérité, n'a fait le moindre reproche au violeur. Même la mère du violeur complice du drame que subit la personne vulnérable, qui est mise sous son contrôle, qui travaille pour elle. En tant que femme, elle aurait dû prendre le parti de la jeune fille, exiger qu'elle soit dédommée normalement. Mais, c'est au vu et au su de toute la maisonnée que la violée quitte son poste de domestique, tête baissée, pour le village. Peu importe ce qui lui arrivera. Moubarak n'est pas responsable de cet acte délictuel.

Partout, la violence est normalisée, légalisée au niveau familial. Et, les victimes sont convaincues que leur sort est voulu par Dieu. Toutes celles qui osent dénoncer ce mal sont considérées comme têtues, irrespectueuses de l'ordre établi. C'est la raison pour laquelle les anciennes victimes soutiennent que le viol est normal, selon Goggo Nenné, la tante du personnage de Hindou : « *Tu n'es ni la première ni la dernière qu'un homme frappe. Ce n'est pas une raison de disparaître comme cela* » (Munyal, 114). L'imaginaire populaire valide le viol et invite les victimes à le supporter.

D'une violence à l'autre, le personnage ne sait où poser la tête. Son homme, après s'être saoulé, paraît n'avoir qu'un projet en tête : la violenter ou la violer. Elle ne peut même pas avoir le sommeil paisible dans la maison, tant que Moubarak, son époux n'est pas rentré. Elle doit veiller à l'attendre, au risque d'être battue : « *À peine l'eus-je ouverte que je reçus un coup de poing dans l'œil droit [...] Tu dois m'attendre, peu importe l'heure. Est-ce que c'est clair ?* » (Munyal, 86). Le malheur de la jeune fille est d'avoir fermé la porte avant l'arrivée de son mari.

L'environnement social est tenu captif par les démons du viol et, partant, de la violence. Il existe d'autres raisons meublant cette pratique dans le roman. C'est le cas du discours religieux, lequel renforce le point de vue des partisans du viol.

2.2 Apports religieux

Munyal, *les larmes de la patience* prend appui sur la religion pour justifier le viol, légitimer la violence, tolérer ses conséquences sur la santé physique, physiologique et psychologique de la femme. Aucun dispositif juridique n'est mobilisé pour soulager les douleurs ou les souffrances de la victime. Cette dernière est tenue de supporter, d'endurer les peines, puisque cela fait partie de ses devoirs et de son statut de femme. L'autre argument, qui valide cette violence, est la promesse de la félicité à la femme endurante. Allah, en effet, promet le bonheur à toute femme qui rend heureux son époux. Pour être heureuse prochainement, la femme est amenée à tout faire pour que son mari soit heureux, selon la mère de Hindou.

Le narrateur convainc la jeune dame par le rappel d'un verset coranique, le hadith : « *Le devoir conjugal ! On me cite un hadith du prophète : « Malheur à une femme qui met en colère son époux, et heureuse est la femme dont l'époux est content d'elle ! Je ferais mieux d'apprendre tout de suite à satisfaire mon époux ! »* » (Munyal, 77). Viol, violence et religion riment pour le malheur de la jeune dame. Son lot quotidien est de faire plaisir à son mari. Moubarak, en tant que mari, joue pleinement son rôle, aux yeux de la religion et de ses adeptes : « *Ce n'est pas un crime ! C'est un acte légitime ! le devoir conjugal. Ce n'est pas un péché. Bien au contraire : que ce soit pour moi ou pour Moubarak, c'est un bienfait accordé par Allah* » (Munyal, 77). La perpétration du crime est banalisée. Dans le mariage, il n'y a pas de viol. Il n'y a pas non plus

de péché. C'est le domaine du permis. C'est pourquoi Moubarak est tranquille. Il ne s'apitoie jamais sur le sort de Hindou, puisque c'est normal d'agir ainsi.

Mais, c'est la victime qui s'interroge sur la nature de cet amour. Si, en effet, la femme est un objet sexuel, pourquoi ne l'entretient-on pas ? Qu'est-ce qui justifie la rage de son partenaire ? s'interroge-t-elle : « *Alors, pourquoi ce bel objet ne peut-il être en même temps, pour cet homme, une femme aimée ? Est-il plus facile, pour lui, d'être dépendant d'un objet que d'une personne ? C'est l'esprit ambivalent de l'homme* » (Munyal, 77). Le viol de Hindou est validé par la communauté, légitimé par les conseillers conjugaux.

Le mariage de Ramla est placé sous la grâce d'Allah. C'est lui le bienfaiteur. C'est lui qui garantit la vie, la santé. C'est lui qui pourvoit aux besoins de ses fidèles. C'est donc à raison que la mère peut invoquer sa bénédiction sur ses enfants, qui se marient : « *Qu'Allah vous accorde le bonheur, gratifie votre foyer d'une progéniture nombreuse et de beaucoup de baraka. Allez-y ! conclut mon père* » (Munyal, 71). Même si le mariage est régulier, du point de vue religieux, c'est sans la volonté humaine. Les filles ne sont pas sensibilisées à cette cérémonie. Elles sont surprises d'être témoin de la déclaration de leur mariage par leur père. C'est pourquoi la grâce ne semble pas suivre ce mariage, puisque les concernées sont déçues, stupéfaites : « *Alors, je perds toute connaissance et me laisse tomber au sol, en sanglots [...] S'il te plaît Baaba, je ne veux pas me marier avec Moubarak ! s'il te plaît, laisse-moi rester ici [...] Mais, qu'est-ce que tu racontes, Hindou ? [...] Je n'aime pas Moubarak. Je ne veux pas me marier avec lui* » (Munyal, 72). Manifestement, le père n'a cure des réactions de ses filles. Il ne prend pas au sérieux les plaintes de Hindou. Pour lui, sa fille raconte des bêtises. Il a décidé qu'elle se marie avec Aboubakar, c'est tout. Il agit, en fait, en tant que père et en tant que musulman. Il a deux arguments majeurs à sa disposition : être père et musulman. Entre-temps, les sanglots de la jeune fille sont des bruits, ses plaintes des caprices. Elle doit se marier, c'est tout. En dépit des réactions de la jeune fille, le mariage est célébré. La religion sert de support, ici, aux désirs insensés de certains parents d'enfants.

La jeune fille n'entre pas en mariage. Elle entre plutôt dans un univers dominé par le viol, la violence, la négation de la femme, l'autre face du mariage. Ainsi, battre une femme est non seulement l'affaire des hommes mais aussi et surtout la volonté d'Allah, la suprême divinité : « *C'est habituel qu'un homme corrige, insulte ou répudie ses épouses [...] C'est un droit divin [...] C'est écrit dans le coran qu'un homme a la légitimité de punir, de battre son épouse si elle est insoumise* » (Munyal, 104). Il est donc clairement mentionné que la femme a tort d'éconduire un homme, de le congédier. Au nom des valeurs religieuses, la soumission à l'homme est totale. On ne doit pas lui manquer de respect, le frustrer, le froisser. L'homme est vu comme un dieu, à qui l'on doit vénération, soumission totale.

On constate, enfin, que l'être-femme est traumatisé. Il n'existe pas malheureusement d'instance de prise en charge psychologique. Les tortionnaires ne se rendent pas compte de la gravité de leurs actes. Ils sont loin de comprendre qu'ils torturent moralement des êtres humains comme eux. Telle est la dernière dimension de notre analyse du viol dans *Munyal, les larmes de la patience* de Djaïli Amadou Amal.

3. Approche psychanalytique du viol : une normalité au forceps

La psychanalyse a la possibilité de saisir l'intelligibilité des choses et des autres. Elle est une façon de comprendre l'Homme à travers ses actes (le symbolique), ses dires, ses ressentis (le sémiotique), selon les termes de Julia Kristeva (1974). *Munyal, les larmes de la patience* montre du doigt la densité du viol dans le cadre diégétique, qu'est Maroua. Bastonnades, injures, frustrations meublent le quotidien des victimes. Cependant, il existe un autre type de viol ressenti autrement par les victimes : le traumatisme et ses corollaires. Seul le discours permet de saisir ce type de viol ou de violence. Seul le discours est capable de « *prendre les phrases en les faisant sortir de leurs gonds* », selon l'expression imagée de Louis-Ferdinand de Céline,

citée par Julia Kristeva (1980 : 223). Ainsi, la prise en charge psychanalytique est un exercice de longue haleine dont le secret est le malade lui-même, ici, les victimes. Vu que l'on ne peut obliger une victime à agir, parler ou à poser tel acte, le recours psychanalytique a pour tâche d'interpréter l'agir du personnage, ses ressentis, par le biais de la parole, des actes qu'il pose, des comportements qu'il développe.

3.1 Prise de conscience du traumatisme

Hindou est une femme psychologiquement malade. Elle a le malheur d'avoir un mari violent, qui lui manque souvent de respect. Même si aujourd'hui, il dit qu'il a changé, son épouse garde encore les stigmates, les souvenirs traumatisants de ses nuits. Attendant un enfant, Hindou présente l'allure d'une femme traumatisée, malade de ce qu'elle a vécu et probablement de ce qu'elle vivra encore :

On dit que je suis malade. Je ne sais pas. Peut-être que c'est vrai ! Je suis trop lasse pour y penser, trop fatiguée pour m'y attarder ! Pendant neuf mois, j'ai subi ma mélancolie en même temps que ma grossesse. Des violences infligées [...] Au moindre bruit, je sursaute ! Je suis devenue nerveuse et apeurée (Munyal, 121).

Cette prise de conscience du mal aurait dû convaincre Hindou à demeurer dans le foyer, à aimer son mari. Elle subit une violence psychologique double. Elle attend un enfant depuis neuf mois. Aussi, depuis neuf mois, elle est violentée par son mari. Certes, on dit qu'il a changé. Mais, dans la tête de la jeune dame, il incarne le mal, la salissure. Il est le symbole du traumatisme. En effet, au moindre bruit, Hindou devient nerveuse. La vue de son mari lui rappelle le refoulé, l'Autre de la violence, du mal absolu. Entretemps, physiquement, elle perd de poids. Elle ne mange pas assez et est souvent troublée moralement. Sa situation est donc désespérante :

J'ai sans cesse une boule d'angoisse au fond de la gorge. La tristesse des premiers jours a fait place au mutisme et à la dépression. Je ne parle plus, ne sort plus de ma chambre, les rideaux sont toujours baissés. Je n'ai plus aucune énergie et même la gentillesse de Moubarak qui s'est un peu assagi me laisse indifférente. Ma grossesse est difficile Je ne supporte plus les nausées. Devenue anorexique, je ne mange presque plus (Munyal, 121).

La jeune dame subit plusieurs chocs psychologiques : Moubarak, grossesse difficile, maladies, refus de sortir de la chambre, remords du premier jour. C'est donc une femme malheureuse, qui peine à supporter ce qui lui arrive. La prise de conscience du mal ne la dédouane pas. Elle est, au contraire, angoissée à l'idée de vivre sous ce toit, d'enfanter, de sceller ses relations avec le Refoulé, l'Autre du viol, du mépris « *L'angoisse qui m'étranglait depuis le matin se mua en véritable terreur. Je cherchais un coin pour me prémunir un tant soit peu de ce déchaînement de violence, car mon père ne se contrôlait plus...* » (Munyal, 116).

Hindou se trouve entre le marteau et l'enclume. Elle subit le viol dû à son statut de mariée. Elle n'est qu'un objet entre les mains de Moubarak, qui a le pouvoir de décider de son corps, de sa vie. En effet, elle est sa femme. Elle est aussi sa cousine. Deux liens consolident le mariage de Hindou et de Moubarak : le sang et le mariage. Mais, ce sont des liens de malheur, pour la jeune femme.

La prise de conscience du mal marque le début de sa résolution. Car, c'est dans le silence, le manque de réaction qu'un mal ou une violence prospère. Hindou, elle, décide d'attaquer ce mal. Croiser les bras, selon elle, c'est l'entretenir, le faire prospérer. C'est pourquoi elle prend son courage à deux mains pour agir : « *Mon dos et mon cou, endoloris par des coups, sont de plus en plus douloureux. Cette nuit je prends conscience du danger que je cours. Si je reste à le regarder sans rien faire, Moubarak va finir par me tuer* » (Munyal, 110). Entre vivre battue et tête baissée, Hindou préfère faire face à son bourreau. Elle choisit de faire quelque chose, de se libérer de ce mari violeur.

Mais, la prise de conscience de Ramla est différente de celle de Hindou. Alors que Hindou décide de quitter le foyer conjugal, en foulant allégrement au pied les convenances sociales, les sacro-saints liens familiaux, Ramla, elle, subit la dégradation, le mépris de son mari, qui tente de lui faire savoir qu'elle n'est rien. Pour lui, en effet, une femme comme Ramla ne fera rien de bon. Elle n'est utile à rien. En d'autres termes, il méconnaît ses valeurs, ses compétences et la dégrade aux yeux de la communauté et à ses propres yeux. La technique d'Alhadji Oumarou est de la disqualifier psychologiquement, de lui faire comprendre qu'elle ne fera rien de bon et qu'elle n'est rien.

En recourant à un discours péjoratif, le mari de Ramla réussit à la posséder : « *Il me disait constamment que j'étais nulle, que j'étais grosse, bête, folle, que je n'étais rien sans lui, que, de toute façon, j'étais débile et incapable de faire quoi que ce soit de mon propre chef. Et à force de l'entendre, j'ai fini par le croire* » (Munyal, 154). Alhadji Oumarou mobilise un dispositif pour empêcher sa femme d'accéder à l'emploi. Ici, le travail rime avec liberté, autonomie, indépendance. Manifestement, Alhadji n'est pas prêt à accepter que son épouse accède à un emploi. Au cas où elle travaillerait, elle gagnerait de l'argent, serait autonome, dépendrait d'elle-même.

La dimension psychologique est manifeste. Ramla, telle une thérapeute, décrit l'impact du mal sur elle et surtout sur son appareil psychique :

On soigne mon corps, mais pas mon esprit. Personne ne pense qu'il existe en moi des blessures plus profondes et plus douloureuses. On me répète qu'il ne s'est rien passé de dramatique. Juste un fait banal. Rien d'autre qu'une nuit de noce traumatisante (Munyal, 79)

La jeune dame raconte sa nuit de noces. Une nuit dramatique, traumatisante. Entretemps, elle réfléchit davantage sur son sort. À peine âgée de 18 ans, l'âge de la majorité, elle fait son entrée dans un foyer polygamique. Elle ne s'y est pas préparée. Elle ne comprend pas beaucoup de choses de ce mariage voulu par le clan, validé par son père, mais forcé pour elle : « *À peine sortie de l'adolescence que déjà je me tasse. C'est comme si inconsciemment je voulais disparaître sous terre et me rendre invisible [...] Insomniaque, je passe désormais mes nuits, allongée dans le noir, à remuer toutes sortes de pensées morbides* » (Munyal, 98)

La consommation du mariage se fait dans la douleur. Cela est voulu par les membres de la famille, qui minimisent ses effets pervers sur la santé physique et mentale de la jeune mariée. Mariage validé par les membres de la famille, les douleurs subies par la jeune dame ne comptent pas. En effet, elle n'extériorise pas ses ressentis ; mais, elle les subit de façon stoïque.

Mais, il n'est pas de mal qui puisse durer aussi longtemps. Il existe des soutiens cachés ou à découvert, qui le dénoncent, malgré la particularité du cadre diégétique.

3.2 Apports extérieurs

Il existe, dans le roman, deux types de personnages qui soutiennent ou dénoncent le viol. Le premier est représenté par l'oncle maternel de l'héroïne, Yougouda. Le souci de ce dernier est d'éviter le viol et ses nombreuses figurations. Il ne le fait pas de façon violente. Pour lui, le mariage n'est pas une obligation, dès lors que les deux ne s'aiment pas. Le second, lui, minimise les effets du viol. Pour lui, il convient simplement de respecter les règles prescrites pour être tranquille. C'est le manque de respect qui est source de viol, de violences, de frustrations. Cette catégorie de personnages est représentée par la mère de Hindou.

Yougouda est présenté, dans le roman, quasiment comme un figurant. Mais, il brise ce carcan et parvient souvent à briser la glace, à avoir droit à la parole et à l'action. Régulateur des conflits

familiaux, il vole au secours de sa belle-sœur et sa nièce, quand il estime que le mal va crescendo et que cela risque d'entamer sa santé physique :

Quand mon père estime la punition suffisante, il retourne sa rage vers ma mère ! elle ne bouge pas, ne pleure pas et reçoit stoiquement coup après coup, sans ciller [...] C'est alors que mon oncle Yougouda [...] intervient : ça suffit ! Ne la frappe pas devant son enfant ! (Munyal, 117).

Ici, Yougouda parvient à arracher la mère et la fille des griffes de son frère. Ce dernier n'accepte pas de discours contraire. Selon lui, toute désobéissance est un affront et une humiliation pour la famille. C'est pourquoi il faut agir, punir. En intervenant en faveur de Hindou et de sa mère, Yougouda esquisse un processus de dénonciation, de rejet du mal. Il estime que la violence se métastase, investit le Conscient de tous les membres de la famille. Vouloir s'en prendre à lui, de façon directe, c'est mobiliser tout le monde contre lui. C'est la raison pour laquelle il procède de façon subtile.

La dernière catégorie de personnages lutte pour le statu quo, le maintien de la pratique. Seulement, la méthode n'est pas la même. Selon la mère de Hindou, l'obéissance est l'arme la plus redoutable contre le viol et ses corollaires. Toutes les fois que l'on respecte les règles préétablies, on ne court pas de risque. Le fait que Hindou ne satisfasse pas sexuellement son mari, l'expose à la colère de ce dernier. Dans ce cas, Hindou a beau jeu de se présenter comme une femme violée, battue, frustrée ou négligée par son mari, mais cela ne changera pas son statut. Être femme, c'est respecter les règles prescrites, d'où l'appel à la patience faite par la mère :

Munyal ma fille ! Intègre déjà cela dans ta vie future. Inscris-le dans ton cœur, répète-le dans ton esprit ! Munyal ma fille, telle est la seule valeur du mariage et de la vie. Telle est la vraie valeur de notre religion, de nos coutumes, du pulaakar. Munyal ma fille car c'est dans les douleurs qu'on te le conseille. Alors, tu ne dois jamais l'oublier ! (Munyal, 10).

La mère de Hindou est consciente des scènes de violences subies par sa fille. Elle sait que sa fille est souvent violée par un mari violent. Mais, elle lui demande de patienter, de subir le mal. Pour elle, le viol ou la violence est une valeur de la religion musulmane. On ne peut être musulmane comme Hindou et ne pas respecter les valeurs y relatives.

Vivre nécessite beaucoup d'efforts en termes de respect aux valeurs sociales et/ou religieuses. Hindou baigne dans cet environnement commandé par les lois et les règlements coraniques. Pour éviter que ces lois restreignent la liberté de la jeune dame, sa mère lui conseille le respect, la soumission, alors que son oncle, lui, dénonce, malgré lui, la futilité de cette pratique.

CONCLUSION

Le texte de Djaïli Amadou Amal lève le voile sur un foyer polygamique où les femmes sont violées, maltraitées et surtout considérées comme des objets sexuels. Même si la fin de ce récit semble amorcer le processus de libération, de lutte contre le viol et ses corollaires, force est de constater que les victimes le font à leur triste sort. Elles ne sont pas aidées dans ce projet. Certains personnages, malheureusement, estiment que violer une femme ou la battre est normal. Une telle conception entretient le mal, le fait promouvoir tant elle colle aux considérations sociales et surtout religieuses. Le viol, quoiqu'il soit décrié, considéré comme un mal contre la femme, est plutôt admis, validé par une société qui fait siennes les valeurs socioreligieuses. Ainsi, l'homme se trouve être le seul maître à bord de l'entreprise familiale. Il est violeur, violent et alcoolique. Il ne voit que ses intérêts basement égoïstes. Entretemps, l'entreprise familiale prend un coup et risque de s'effondrer comme cela est constaté dans le foyer de Hindou et de Ramla.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. AMAL, Djaïli Amadou, 2017, *Munyal, Les Larmes de la patience*, Yaoundé, Proximité.
2. BLOY, Léon. 2023, *La Femme pauvre*, Paris, Gallimard (rééd).
3. BRESSLER, Sonia, et Claude Mesmin. 2017, *Les Violences faites aux femmes*, Paris, La route de la soie.
4. HENRY, Natacha. 2010, *Frapper n'est pas aimer. Enquête sur les violences conjugales en France*, Paris, Denoël.
5. KAHUYOMO, Manu. 2021, *Le Féminisme africain à l'ère de la soumission féminine : l'insoumise fait peur*, Paris, L'Harmattan.
6. KRISTEVA, Julia, *La Révolution du langage poétique*, 1974, Paris, Seuil/